

PROGRAMME FÉDÉRAL DE SANTÉ INTÉRIMAIRE

Annnonce – Service de soumission électronique des demandes de règlement

Novembre 2011

Croix Bleue Medavie est heureuse de vous annoncer qu'à compter du 7 novembre 2011, vous serez en mesure de soumettre électroniquement toutes vos demandes de règlement pour soins de la vue par l'entremise du site Web sécurisé des fournisseurs.

Le service de soumission électronique des demandes de règlement vous permet de prédéterminer l'admission d'un client, de soumettre des demandes de règlement avec analyse en temps réel et de confirmer le montant qui sera payé.

Si vous n'êtes pas inscrit à ce service, veuillez visiter le site Web sécurisé des fournisseurs au <https://fournisseur.medavie.croixbleue.ca> et remplir le formulaire d'auto-inscription en ligne. Vous pouvez également communiquer avec notre Centre d'information à la clientèle au 1-888-614-1880 ou par courriel à l'adresse suivante : CIC_Inquiry@medavie.bluecross.ca. Une fois le processus d'inscription terminé, vous recevrez un numéro d'identification et un mot de passe pour l'ouverture de la session.

La section du site Web réservée aux fournisseurs inclut les plus récentes versions du *Manuel d'information à l'intention des professionnels de la santé* du PFSI, des bulletins, des formulaires de demandes de règlement, des tableaux des avantages, etc. Le site Web vous permet également de nous aviser de tout changement de coordonnées.

Les soumissions électroniques de demandes de règlement qui incluent tous les documents pertinents seront examinées par un analyste avant d'être traitées.

Le système vous incitera à remplir tous les champs nécessaires afin d'assurer un traitement rapide et efficace de vos demandes de règlement.

Les demandes de règlement seront traitées selon les modalités précisées dans le manuel et seront remboursées selon les taux établis, à l'exception des demandes suivantes :

- Une demande de règlement qui ne respecte pas les modalités précisées dans le manuel;
- Une demande de règlement soumise à une date ultérieure au délai de six (6) mois de la date de service;
- Une demande de règlement qui n'a pas été établie conformément aux directives, notamment au tableau des avantages.

Si vous avez des questions ou avez besoin de plus amples renseignements au sujet de la soumission électronique de vos demandes de règlement, n'hésitez pas à communiquer avec notre Centre d'information à la clientèle au 1-888-614-1880.

Nous vous remercions pour les soins et services continus que vous fournissez aux clients du PFSI.

